Image not found or type unknown

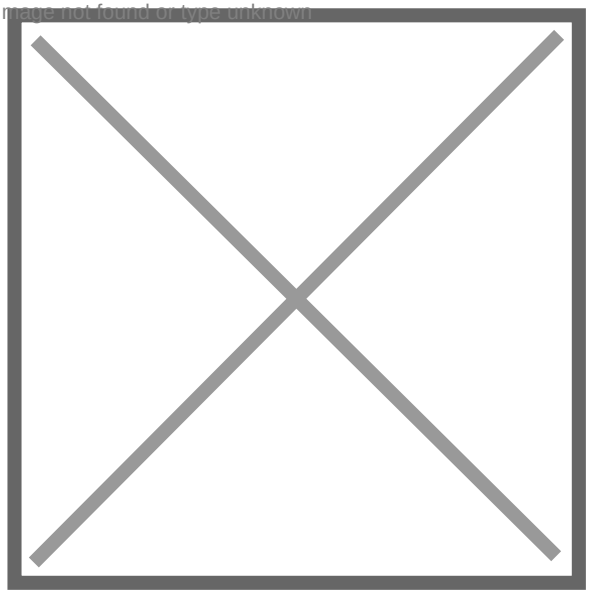

[conditions][abandon de poste] comment faire ?

Par **frp31_old**, le **26/11/2007** à **13:50**

Bonjour,

Depuis plus de 7 ans, en poste CDI, dans mon entreprise, et après moultes conflits, je me décide enfin à franchir le pas et à m'enfuir, car je n'ai plus le choix qu'entre (réclusion criminelle, suicide et fuite).

Il est bien entendu qu'il est hors de question de démissionner car ce serai leur donner raison, après plus de 5ans de souffrances, je préfèrerai encore la mort...
(non j'exagère à peine, enfin pas tant que ça quoi, j'avoue que ça m'a traversé l'esprit plus d'une fois ces dernières années. (j'ai même vu un psy à ce sujet, ce qui fait que je soit encore vivant à ce jour))

De plus il est pratiquement impossible de se faire licencier dans cette entreprise, certains s'y sont essayé pendant des mois sans succès, (y compris en faisant des dégâts matériels très importants chez certains clients), notre employeur fait pression pour qu'on démissionne, ou pire fait carrément pression pour que l'employé n'ai que le choix d'annuler la démission avec une habilité incroyable, (à tel point que les prudhommes n'ont jamais pu mettre en cause les agissement de notre employeur pour aucun de ces cas)...

Par inconséquent j'envisage de faire un abandon de poste dans les mois/semaines à venir...

Merci donc de ne pas me conseiller la démission seule la faisabilité de l'abandon de poste m'intéresse...

Maintenant que cette précision est faite voilà mes interrogations :

Je ne suis pas sur d'avoir bien compris un point dans le code du travail à ce sujet :
1-
D'après ce que j'ai compris l'employeur n'a aucune obligation de me licencier ?
Il peut se contenter de me faire des fiches de salaires à zéro et ce durant aussi longtemps qu'il le souhaite ? et ainsi m' empêcher de prendre un autre emploi ?

Existe t il un cas de juris-prudence sur lequel m'appuyer devant un tribunal pour forcer l'employeur à me licencier après un abandon de poste.

2-
D'autre part peut il et dans quelles conditions exiger mon retour, ou des indemnités, si j'arrive à prendre un autre emploi ?
en d'autre termes :
Si je prend un autre poste, mon employeur a t il un recours pour me le faire perdre et m'obliger à revenir chez lui ?

Je vous remercie.

Par **frp31_old**, le **04/12/2007** à **13:30**

bon c'est parti j'ai lâché l'affaire j'attends de recevoir les premières menaces...
j'ai lâché le poste. Et commencer une recherche active pour un autre emploi.

Par **val**, le **10/01/2008** à **12:48**

il a une durée legale maximun pour ne pas vous contacter sinon c'est un licnciement a sa charge avec versement d'indemnités de licenciement et indemnités de préavis par contre je crois que le délai c'est 2 moi mais je ne suis pas sur. IL faut contacter l'inspection du travail pour le délai.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés